

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/06/2016

Réception par le Prefet : 14/06/2016

Publication : 17/06/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-6-11-5

Séance du vendredi 10 juin 2016

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES - PROJET JOURNÉES DE L'ARCHITECTURE 2016 (PROGRAMME F712)

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHELLENBERGER donne procuration à Mme LUTENBACHER

ABSENTS : MM. DELMOND, HEMEDINGER, Mme SCHMIDIGER, M. VOGT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-11-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € à la Maison européenne de l'architecture, sise à Strasbourg, pour l'organisation du festival « Les Journées de l'Architecture 2016 » qui aura lieu du 30 septembre au 28 octobre 2016.

Cette subvention de fonctionnement sera imputée sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental 2016.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité